Santé publique: plan anti-drogues 2000-2004, prévention et réduction des risques liés à la toxicomanie

2002/0098(CNS) - 02/12/2002

Le Conseil Emploi et Affaires sociales a établi une approche générale, en attendant l'avis du Parlement européen, sur le projet de recommandation du Conseil relative à la prévention et à la réduction des dommages pour la santé liés à la toxicomanie. La délégation italienne n'a pas pu se rallier à cette approche générale. La recommandation devrait être adoptée lors d'une future session du Conseil, lorsque le Parlement aura rendu son avis. À noter, par ailleurs, que les délégations allemande, luxembourgeoise et néerlandaise ont fait une déclaration séparée à inscrire au procès-verbal du Conseil sur l'utilisation des salles publiques d'injection pour que les toxicomanes chroniquement malades puissent se rendre plus facilement dans des établissements de soins et entamer le processus de guérison.